



PROCÈS-VERBAL

12

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue le **MERCREDI 8 DÉCEMBRE** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu par vidéoconférence avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 31, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle trois (3) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 50.

À 17 h 58, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2021-131

ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2021-132 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 3 NOVEMBRE 2021

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 3 novembre 2021.

CA-2021-133 OCTROYER UN CONTRAT
KYNDRYL CANADA LIMITÉE
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SANS FIL
60000014975
RÉSOLUTION CA-2018-151

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à « **KYNDRYL CANADA LIMITÉE** », un contrat d'acquisition d'équipements sans fil pour la période du 6 décembre 2021 au 5 décembre 2029, pour un montant de **2 250 131,00** \$, plus les taxes de **336 957,00** \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 587 088,00** \$, toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat et de l'offre produite par le fournisseur (60000014975).

| | IMPUTATION |
|---------------|-------------------|
| Centre | U |
| Compte | 568220 |
| Ordre interne | U |

CA-2021-134 ADJUGER UN CONTRAT
CPU DESIGN INC.
ACQUISITION DE DIVERS LOGICIELS
6000015196
RÉSOLUTIONS CA-2014-218, CA-2019-134 ET CA-2021-084

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à « **CPU DESIGN INC.** », un contrat d'acquisition de divers logiciels pour la période du 8 décembre 2021 au 30 septembre 2024, pour un montant de **8 523 022,80** \$, plus les taxes de **1 276 322,66** \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **9 799 345,46 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000015196).

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | U |
| Compte | 568250 |

CA-2021-135 AUTORISER LA CESSION DU CONTRAT
KYNDRYL INC.
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RÉSEAU
STM-6010-11-17-88
RÉSOLUTIONS CA-2018-151 ET CA-2021-032

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
1. d'autoriser la cession par « IBM Canada ltée » du contrat d'acquisition d'équipements réseau pour le bloc 1, dont elle est l'adjudicataire à « **KYNDRYL INC.** », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente;
 2. d'autoriser la cession par « IBM Canada ltée » du contrat d'acquisition d'équipements Cisco pour le bloc 3, dont elle est l'Adjudicataire à « **KYNDRYL INC.** », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente.

CA-2021-136 AUTORISER UNE MODIFICATION ET L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
STUDIO PYXIS INC.
SERVICES PROFESSIONNELS DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL SUR MESURE EN
MODE AGILE
STM-6677-08-19-40
RÉSOLUTION CA-2019-207

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
1. d'autoriser une modification au contrat pour des services professionnels pour du développement logiciel sur mesure en mode Agile, adjugé à « **STUDIO PYXIS INC.** », afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;
 2. d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services professionnels pour du développement logiciel sur mesure en mode Agile, adjugé à « **STUDIO PYXIS INC.** », à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour un montant de **420 000,00 \$**, plus les taxes de **62 895,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **482 895,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6677-08-19-40).

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | U |
| Compte | 551440 |

CA-2021-137 OCTROYER UN CONTRAT
D^R ÉRIC HIGGINS INC.
SERVICES PROFESSIONNELS À TITRE DE MÉDECIN CONSULTANT DU BUREAU DE
SANTÉ DE LA STM
6000015879
RÉSOLUTION CA-2018-175

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à « **D^R ÉRIC HIGGINS INC.** », un contrat de services professionnels à titre de médecin consultant pour le bureau de santé de la STM pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour un montant de **647 321,00 \$**, plus les taxes de **87 244,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **734 565,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat de services professionnels à titre de médecin consultant pour le bureau de santé (6000015879).

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | 37420 |
| Compte | 551310 |

CA-2021-138 AUTORISER UNE MODIFICATION AU CONTRAT
MARCO GAGGINO AVOCATS INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDIT D'UNE ENQUÊTE INTERNE
6000013277
RÉSOLUTION CA-2021-049

VU le rapport du Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat de services professionnels pour un audit d'une enquête interne adjudgé à « **MARCO GAGGINO AVOCATS INC.** » afin d'ajouter un montant supplémentaire de **13 790,00 \$**, plus les taxes de **2 065,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **15 855,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | 9000 |
| Compte | 551590 |

CA-2021-139 PRENDRE ACTE ET AUTORISER LA CESSION DU CONTRAT
FXINNOVATION CONSEIL INC. ET LEVIO CONSEILS INC.
SERVICES SPÉCIALISÉS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
STM-6608-06-19-40
RÉSOLUTION CA-2019-183

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1. de prendre acte de la cession par « FX Innovation inc. » du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique IG1 (Infrastructure), dont elle est le fournisseur de relève, à « FXInnovation Conseil inc. »;
2. d'autoriser la cession par « Landry Stratégies inc. » du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique IG2 (Cybersécurité TI), dont elle est l'adjudicataire, à « Levio Conseils inc. », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente.
3. d'autoriser la cession par « Landry Stratégies inc. » du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique IG3 (Sécurité SAP), dont elle est l'adjudicataire, à « Levio Conseils inc. », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente.
4. d'autoriser la cession par « Landry Stratégies inc. » du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique IG4 (Conformité réglementaire SAP), dont elle est l'adjudicataire, à « Levio Conseils inc. », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente.

CA-2021-140

AUTORISER LA CONCLUSION D'UN CONTRAT POUR UNE ENTENTE DE PARTENARIAT
AVEC HYDRO-QUÉBEC – CIRCUIT ÉLECTRIQUE
6000015698
RÉSOLUTIONS CA-2013-350 ET CA-2017-284

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle
Madame Claudia Lacroix Perron s'est retirée des débats et s'est abstenue de voter

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1. d'autoriser la conclusion d'un contrat pour une entente de partenariat entre la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM ») et Hydro-Québec (ci-après « HQ ») pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, en vertu de laquelle la STM est membre du Circuit électrique et prévoyant, entre autres, la possibilité d'acquérir des bornes de recharge auprès du fournisseur attiré de HQ et d'en assurer la gestion, le tout conformément aux termes et conditions du contrat pour l'entente de partenariat pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.
2. d'autoriser les signataires à consentir à toute modification audit contrat qui n'est pas incompatible avec la présente recommandation et de signer tout document nécessaire afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

CA-2021-141

AUTORISER LA CONCLUSION D'UN AMENDEMENT À LA CONVENTION DE BAIL ET UNE
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.
LOCATION D'UN GARAGE SITUÉ AU 630 RUE STINSON À SAINT-LAURENT
6000016808

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro et Exploitation Bus et de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1. d'autoriser la conclusion d'un amendement à la convention de bail entre la Société de transport de Montréal (« STM ») et Développement Olymbec inc. (le « Locateur »), afin de prolonger la location d'un garage situé au 630 rue Stinson à Saint-Laurent, d'une superficie de 7 229 pieds carrés, pour un terme de trois années, débutant le 1er février 2022 et se terminant le 31 janvier 2025, pour un montant de 324 220,65 \$, plus les taxes de 48 552,04 \$, pour un montant total de 372 772,69 \$ toutes taxes incluses, l'amendement inclus une option de renouveler la convention de bail à son échéance pour 3 années additionnelles, et ce, aux mêmes termes et conditions;
2. d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de 54 000,63 \$, plus les taxes de 8 086,59 \$, pour un montant total de 62 087,22 \$, toutes taxes incluses, pour l'entretien ménager devant être effectué par le Locateur;
3. d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de 32 530,50 \$, plus les taxes de 4 871,44 \$, pour un montant total de 37 401,94 \$ toutes taxes incluses, pour des frais accessoires non prévus à la convention de bail, pour des services d'entretien et réparations devant être effectués par le Locateur
4. d'autoriser le directeur exécutif à exercer toute option de renouvellement de la convention de bail, selon les termes et conditions qui y sont prévus;
5. d'autoriser toute modification qui ne serait pas incompatible à la présente recommandation ainsi qu'au projet d'amendement de convention de bail ci-joint;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **472 262,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses (6000016808).

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | 97431 |
| Compte | 573110 |

CA-2021-142

AUTORISER LE PAIEMENT DES SERVICES POLICIERS DANS LES STATIONS DE MÉTRO DE LA STM
VILLE DE MONTRÉAL
6000016822

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro et Exploitation Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser le paiement de la somme de **17 459 200,00 \$** auprès de la **VILLE DE MONTRÉAL** pour les services policiers dans les stations de métro de la Société de transport de Montréal situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **17 459 200,00 \$**, exempt de taxes.

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | 66000 |
| Compte | 552290 |

CA-2021-143

APPROUVER LE CHOIX DE LA LIMITE D'ASSURANCE PAR LÉSION – ANNÉE 2022 À LA CNESST

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de procéder, pour l'année 2022, au choix de la limite d'assurance par lésion de 900 % le salaire maximum annuel assurable dans le cadre du régime rétrospectif de cotisation à la CNESST.

Le coût du volet assurance au choix de la limite par lésion de 900 % inclus dans la cotisation CNESST pour 2022 sera approximativement de **431 721,00 \$** exempt de taxes.

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | 97110 |
| Compte | 519906 |

CA-2021-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 18 h 04.

Les résolutions CA-2021-131 à CA-2021-144 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

ÉRIC ALAN CALDWELL

SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 À 17 H 30
PAR VIDÉOCONFÉRENCE TEAMS LIVE EVENT

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

Monsieur Christopher McCray

Bonjour, Je veux d'abord féliciter les membres du conseil d'administration pour vos nouveaux mandats. Ma question : je prends régulièrement l'autobus 24 – Sherbrooke entre chez moi dans l'est de Ville-Marie et le centre-ville. L'expérience à l'extrémité est de la ligne est bien grâce à la présence de voies réservées. Cependant, le soir, l'autobus est souvent ralenti considérablement au centre-ville et dans le secteur du pont Jacques-Cartier juste à l'ouest de Papineau, où il n'y a présentement aucune voie réservée malgré la circulation automobile très dense. Sur la carte du Mouvement Bus annoncé récemment on peut apercevoir la rue Sherbrooke qui semble être indiquée pour recevoir de voies réservées au cours des prochaines années.

Pouvez-vous préciser les détails et surtout l'échéancier pour la mise en place de ces voies réservées sur Sherbrooke, particulièrement entre le centre-ville et l'avenue Papineau en direction est? L'implantation de ces mesures améliorerait grandement l'efficacité et l'attractivité de la ligne 24. Merci beaucoup!

Le Président

Le président invite madame Linda Lebrun directrice exécutive - Planification et finances à répondre à la question.

Madame Lebrun confirme qu'effectivement le projet Mouvement Bus prévoit une voie réservée sur la rue Sherbrooke. L'étude de faisabilité sera faite en 2022. Si celle-ci est concluante, la STM procédera à la réalisation.

QUESTION 2

Madame Valérie Rioux

Considérant l'allègement des mesures sanitaires concernant la distance à respecter entre les individus portant le masque;

Considérant l'existence d'une barrière physique servant à protéger les chauffeurs dans les bus;

Considérant le retour progressif de la clientèle dans le réseau régulier;

Considérant que le retrait du siège réservé derrière le chauffeur constitue une entrave majeure à l'accessibilité universelle;

Quand la STM permettra-t-elle de nouveau aux usagers en situation de handicap et aux personnes âgées d'utiliser le siège réservé derrière le chauffeur dans les bus.

Le Président

Le président demande à madame Marie-Claude Léonard, directrice exécutive – Métro et Exploitation bus.

Madame Léonard explique qu'une vigie est faite régulièrement avec la CNESST concernant les mesures sanitaires, car nous sommes conscients de l'impact de cette mesure sur notre clientèle ayant certaines limitations. Cependant, en tant qu'employeur, la STM doit prendre tous les moyens nécessaires pour prévenir les risques de contamination de ses employés. La mesure de distanciation en est une pour assurer la sécurité des chauffeurs d'autobus. Pour l'instant, cette mesure demeure en vigueur et elle sera levée lorsqu'elle ne sera plus requise.

QUESTION 3

Monsieur Julien Gascon-Samson

J'aimerais d'abord féliciter la nouvelle équipe du CA, avec une attention spéciale à M. Éric Alan Caldwell (président) et Mme Laurence Parent (VP).

J'aimerais également remercier M. Boulifa Mohammed (CO au garage Frontenac) pour m'avoir grandement aidé à mieux comprendre le principe de fonctionnement des rampes de bus, d'avoir traité mes commentaires avec diligence et d'avoir contribué à faire des rappels/mises à jour de la procédure, ainsi qu'à Mme Marie-Claude Léonard, et M. Mario Gagnon (en janvier) d'avoir également accepté de faire un test terrain avec moi.

Parmi les problèmes identifiés, on note notamment la procédure différente pour les bus hybrides, ainsi que le non-respect de certaines étapes du déploiement, qui font en sorte que j'ai vécu globalement plusieurs refus d'accès au cours des dernières semaines (l'équipement en tant que tel semblait plutôt fiable).

La saison hivernale arrive et je crains de devoir passer trop de temps dehors au froid si je ne suis pas en mesure d'embarquer, ce qui est un enjeu de sécurité, surtout le soir. On m'a informé que les véhicules hybrides seront progressivement ajustés afin d'harmoniser la procédure, ce qui est une excellente nouvelle. Or, dans l'intérim, et également en lien avec certaines lacunes dans la maîtrise des différentes étapes de la procédure de déploiement, j'aimerais savoir quelles mesures la STM compte mettre en place afin de pouvoir assurer un service fiable et sécuritaire aux clients ayant besoin de la rampe

Le Président

Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice exécutive – Métro et Exploitation bus.

Madame Léonard indique que tous les moyens sont mis en place pour s'assurer que les rampes sont toujours fonctionnelles dans l'ensemble du réseau bus. Toutefois, nous rencontrons certains enjeux de configuration quant à la procédure de déploiement différente selon les années de fabrication. Les ajustements pour instaurer une même procédure seront terminés dans les meilleurs délais. De plus, la STM met tout en œuvre pour s'assurer que les chauffeurs possèdent toutes les connaissances sur le fonctionnement de déploiement des rampes, notamment par la formation et un aide-mémoire.
